



RIN RECHERCHE 2020

Dossier de candidature « Projet de recherche émergent »



Cofinancé par
l'Union européenne
avec le fonds
européen de
développement
régional (FEDER)

Thème : Recherche et Innovation

Objectif stratégique

Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante

Mission

Accompagner la recherche et l'innovation, levier de développement économique

Territoire

Normandie

Type d'aide

Subvention

Ce dossier de candidature constituera un support dans le cadre d'une évaluation par l'ANR.

Définition

Soutien pour 2 ans maximum, pour un chercheur ou une équipe souhaitant développer un projet précurseur ou souhaitant développer une nouvelle thématique. Le porteur est invité à démontrer toute la singularité du projet qui doit permettre d'aboutir à une preuve de concept. La thématique ne doit pas avoir fait l'objet d'un précédent financement. (Projet à estimer entre 50K€ et 150K€ d'intervention régionale).

Les projets de recherche relevant de la contractualisation CPER-CPIER et nécessitant une intervention de la Région sur la période d'application du présent dispositif, devront être présentés et analysés selon les modalités citées dans le présent dossier.

Procédure de dépôt

1. Les porteurs présentent leur(s) projet(s) à la COMUE Normandie Université, via un dépôt des dossiers de candidatures et annexes correspondantes **sur la plateforme de la COMUE. La date limite de dépôt est le 21 novembre 2019.**
2. La Région transmet à l'ANR les dossiers de candidatures ainsi recueillis, pour évaluation.
3. La Région transmet le résultat des évaluations ANR à la COMUE afin que les pôles effectuent une relecture et donnent un avis de priorisation sur les projets, sur la base d'une analyse territoriale.
4. Les participants du COPIL ESRI, organisé par la Région, échangent sur les évaluations ANR et la relecture des pôles de la ComUE afin d'aboutir à une proposition de classement des projets.
5. La Région informe les porteurs de la recevabilité ou non de leurs projets et le cas échéant, invite les établissements concernés à déposer formellement les demandes de subventions sur la plateforme régionale <https://monespace-aides.normandie.fr> pour instruction.

Dépenses éligibles : Seul(s) le ou les partenaire(s) normand(s) sera/seront financé(s).

- **Equipements scientifiques :** acquisition d'équipements, et, si comptabilisés en tant que dépenses d'investissement : mise à niveau d'équipements scientifiques, aménagements, et l'ensemble des garanties et services négociés dans le cadre de l'acquisition.
- **Dépenses de personnel :** frais liés à la rémunération de personnel de recherche qualifié, non permanent, non doctorant et non stagiaire, en lien direct avec le projet.
- **Frais de prestation de recherche externe :** frais d'analyse liés au projet, accès à des plateformes technologiques...
- **Frais d'aide au montage de dossiers européens (hors FEDER) ou PIA :** frais de traduction, recrutement de cabinets...
- **Consommables :** concernent uniquement les consommables de recherche en lien avec le projet.
- **Frais de mission :** concernent uniquement les frais de mission des personnels contractuels embauchés pour le projet (déplacement, hébergement hors région...).

Les frais généraux de structure, les frais de gestion, les frais de publications, l'organisation de colloques et les actions de valorisation sont exclus des dépenses éligibles.